Téléchargé à partir de https://www.codedelaroute.be/fr/nieuws/111-tues-sur-les-routes-belges-au-cours-du-1er-trimestre-soit-autant-qu-avant-la-crise-sanitaire~v6d2dzqugp

Attention : Le contenu de ce document n'est valable qu'au moment du téléchargement. Les informations publiées sur notre site web étant régulièrement mises à jour, leur contenu peut avoir changé.

Date de publication : 18 mai 2022 - **Date de téléchargement** 31 octobre 2026

111 TUÉS SUR LES ROUTES BELGES AU COURS DU 1ER TRIMESTRE, SOIT AUTANT QU'AVANT LA CRISE SANITAIRE

Selon le dernier baromètre de la sécurité routière de l'institut Vias, basé sur les chiffres de la police fédérale, le nombre de tués sur les routes[1] a augmenté de 50% en Belgique au cours des 3 premiers mois de l'année par rapport à la même période l'an dernier. 111 personnes ont perdu la vie, soit autant que la dernière année avant la crise du coronavirus. Le nombre d'accidents corporels a augmenté de 22%. Le nombre de tués sur les routes wallonnes a plus que doublé par rapport à la même période l'an dernier (de 26 à 57 tués). L'accident survenu à Strépy a pesé dans la balance mais n'explique pas à lui tout seul cette très nette hausse. Le nombre d'accidents impliquant une trottinette électrique a également explosé en Belgique (+ 200%) !

Tous les indicateurs à la hausse au niveau national

Au cours des 3 premiers mois de l'année, le nombre de tués a connu une hausse de **+50%** en comparaison de 2021 (soit 111 tués contre 74). Le nombre de personnes décédées atteint ainsi quasiment le même niveau qu'en 2019, la dernière année précédant la pandémie. A l'époque, on recensait 113 personnes disparues dans la circulation au cours des 3 premiers mois de l'année.

Le nombre de blessés augmente lui aussi (de 7871 à 9698, soit une hausse +23%), même constat pour le nombre d'accidents corporels (de 6587 à 8069, soit une hausse de +22%). Tous les indicateurs connaissent donc une hausse fulgurante.

Evolution 2021-2022 du nombre d'accidents corporels et de victimes durant le premier trimestre

	1er trimestre 2021	1er trimestre 2022	Evolution 2021-2022 (nombres)	Evolution 2021-2022 (%)
Accidents corporels	6587	8069	+1482	+22%
Nombre total de victimes	7945	9809	+1864	+23%
Tués	**74**	**111**	**+37**	**+50%**
Blessés	7871	9698	+1827	+23%

Source de données : police fédérale/DGR/DRI/BIPOL – Infographie : institut Vias

Très nette augmentation du nombre de tués en Wallonie

En Wallonie, on a déploré plus du double de tués dans la circulation par rapport à 2021 (57 tués au lieu de 26). L'augmentation est moins prononcée en Flandre (50 au lieu de 46) et à Bruxelles (4 au lieu de 2).

Nous observons une hausse considérable du nombre d'accidents corporels dans les trois Régions : 2250 contre 1970 en Wallonie (+14%), 4981 contre 3978 en Flandre (+25%) et 838 contre 639 à Bruxelles (+31%).

Hécatombe dans la province de Namur

Le Brabant wallon est la seule province dans laquelle le nombre de tués a baissé. En revanche, on a enregistré une véritable hausse sur les routes de la province de Luxembourg (de 3 à 10 tués) et surtout de Namur (de 5 à 22 tués). Jamais il n'y a eu autant de tués dans cette province au cours d'un premier trimestre.

Tendances observées suivant le type d'usager

Augmentation du nombre de tués chez les cyclistes

Au niveau national, on relève surtout une hausse du nombre de tués parmi les occupants de voitures (de 37 à 54) et dans les accidents avec un camion (de 18 à 24) et un piéton (de 6 à 22).

Pour les autres usagers de la route, les différences ne sont pas si marquées : chez les cyclistes (de 10 à 11) et chez les motards (de 9 à 11).

La Wallonie a vu le nombre de piétons tués dans la circulation exploser (de 1 à 12). Le terrible accident qui s'est produit à Strépy et qui a coûté la vie à 6 piétons n'y est certainement pas étranger. On a également relevé une hausse importante du nombre de tués parmi les occupants de voitures (de 18 à 28).

Le nombre d'accidents impliquant une trottinette électrique en plein boum

Au niveau national, on relève une hausse du nombre d'accidents corporels constatés pour tous les types d'usagers, à l'exception des accidents impliquant un camion qui connaissent une baisse de 2%. Le nombre d'accidents corporels impliquant des utilisateurs de trottinette électrique a triplé (de 96 à 296), et le nombre d'accidents impliquant des cyclomotoristes et des cyclistes a fortement augmenté (respectivement + 35% et + 22%).

En Wallonie, on constate une augmentation du nombre d'accidents impliquant une camionnette (+15%), avec un piéton (+27%) et avec des occupants de voitures (+9%). En revanche, le nombre d'accidents impliquant un camion (-16%), un cycliste (-14%) et un motocycliste (-5%) a diminué par rapport à l'année dernière.

À Bruxelles, le nombre d'accidents a augmenté de 31 %. Le nombre d'accidents chez les cyclomotoristes et les utilisateurs de trottinette électrique a respectivement doublé et triplé (de 31 à 65 pour les cyclos et de 36 à 122 pour les trottinettes électriques). Pour les cyclistes, le nombre d'accidents est passé de 164 à 210, soit une augmentation de 28%. Il s'agit du plus grand nombre d'accidents de vélo enregistrés au cours de ces dix dernières années.

Conclusion

Les résultats du baromètre de la sécurité routière concernant le premier trimestre doivent bien sûr être considérés avec prudence car ils portent sur une courte période, mais ils ne montrent pas une évolution favorable de la sécurité routière. L'année dernière, à la même période, il y avait bien sûr encore de lourdes mesures restrictives telles que le couvre-feu et le télétravail obligatoire.

Les chiffres de cette année sont dans la même lignée qu'avant la pandémie. Il n'y a donc pas de baisse structurelle au niveau national comme nous l'avions connu il y a quelques années. Les nouveaux phénomènes tels que trottinettes électriques doivent également être suivis de près étant donné le triplement du nombre d'accidents.

Vous pouvez lire le baromètre dans son intégralité via https://www.vias.be/fr/recherche/barometre-de-la-securite-routiere/

[1] Il s'agit du nombre de tués sur place. A cela s'ajoutera le nombre de personnes qui meurent dans les 30 jours suivant l'accident.